

Déménager en toute sérénité : le planning complet pour réussir votre départ

3 mois avant : les démarches prioritaires

- Envoyez votre préavis de départ par lettre recommandée avec accusé de réception (délai légal de 3 mois, ou 1 mois en zone tendue).
- Réservez votre déménageur professionnel dès maintenant pour éviter les périodes de forte affluence.
- Informez le syndic de copropriété de votre départ.
- Contactez l'école de vos enfants pour obtenir le certificat de radiation.

Préparation et logistique

- Souscrivez à une nouvelle assurance habitation pour votre futur logement avant la date d'entrée dans les lieux.
- Prévoyez le transport personnel de vos plantes, car elles ne sont pas couvertes par l'assurance des déménageurs.
- Gardez vos objets de valeur et documents importants avec vous pendant le transport.
- Contactez la mairie de votre nouvelle commune une semaine avant pour réserver une place de stationnement pour le camion.

Le jour du départ : état des lieux et compteurs

- Effectuez les relevés de compteurs (eau, gaz, électricité) dans l'ancien et le nouveau logement.
- Réalisez l'état des lieux de sortie un jour ouvrable (du lundi au vendredi).
- Nettoyez intégralement le logement : cuisine, salle de bains, sols, murs et fenêtres.
- Dépoussiérez les radiateurs, rebouchez les trous aux murs et retirez toute décoration (stickers, posters, luminaires).
- Assurez-vous que le logement est libéré le jour ouvrable précédent si votre préavis se termine un week-end ou un jour férié.

Après le déménagement : formalités administratives

- Déclarez votre changement d'adresse en une seule fois sur service-public.fr pour les organismes publics (impôts, CAF, CPAM, Pôle emploi, EDF).
- Mettez à jour votre carte grise et vos papiers d'identité dans un délai de 30 jours.

- Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre.
- Vérifiez l'état de vos biens après le déballage : vous avez 10 jours pour signaler toute casse par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Demandez la prime de déménagement de la CAF (jusqu'à 994,56€ pour 3 enfants) dans les 6 mois suivant votre installation.
- Activez le service de réexpédition de courrier de La Poste si nécessaire.